

GUIDE

DES ÉCOLIERS ET DES PARENTS

2026-2027



Fontenay-
aux-Roses





ÉDITO

Chers parents,

cette première rentrée de notre mandat ouvre une nouvelle dynamique à Fontenay-aux-Roses. Avec toute l'équipe municipale, nous faisons de l'éducation notre priorité, avec une ambition simple : offrir à chaque enfant les meilleures conditions pour apprendre, grandir et s'épanouir.

Dès notre arrivée, nous avons engagé des actions pour adapter nos écoles au réchauffement climatique. Les travaux se sont poursuivis cet été et un diagnostic est désormais en cours dans chaque établissement afin de construire un plan pluriannuel d'investissement.

Chaque semaine, nous déjeunons dans une école pour rencontrer les personnels, échanger avec les élèves et observer leurs conditions d'accueil. Nous avons pu constater l'engagement et la diligence des équipes en charge du périscolaire.

Dans les prochains mois, nous construirons ensemble une feuille de route ambitieuse pour les cinq années à venir à l'occasion de la refonte de notre Projet Éducatif de Territoire. Les parents d'élèves sont des partenaires essentiels de cette ambition collective. Merci de votre engagement à nos côtés et aux côtés de vos enfants.

5

*Nous vous souhaitons, à vous et vos enfants,
une très bonne année scolaire !*



Pauline Le Fur

Maire de Fontenay-aux-Roses



**Sophie de
QUATREBARBES**

Adjointe à la maire déléguée
à l'Enfance et à l'Éducation



Florian BIERRE

Conseiller municipal délégué
au Périscolaire et au Numérique



6

L'EMPLOI DU TEMPS DES ENFANTS

ÉCOLE MATERNELLE

HORAIRES	7H30 / 8H30	8H30/12H	12H / 14H	14H / 16H30	16H30 / 18H30
Lundi, mardi, jeudi et vendredi	Accueil de loisirs	Enseignement	Pause méridienne et ateliers	Enseignement	Accueil du soir (activités, goûter...)
Mercredi	Accueil de loisirs et ateliers «découverte» sportifs et culturels				

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

HORAIRES	7H30 / 8H30	8H30/12H	12H / 14H	14H / 16H30	16H30 / 18H30
Lundi, mardi, jeudi et vendredi	Accueil de loisirs	Enseignement	Pause méridienne et ateliers	Enseignement	Etude de 17h-18h et post étude de 18h-18h30
Mercredi	Accueil de loisirs et ateliers «découverte» sportifs et culturels				

VOS DÉMARCHES FACILITÉES

L'ESPACE FAMILLE

Accessible depuis le site de la Ville, l'Espace Famille vous permet d'effectuer facilement vos démarches administratives liées aux activités scolaires et périscolaires de vos enfants. Grâce à ce service en ligne, vous pouvez :

- Réserver la restauration scolaire, les accueils périscolaires (soir et mercredi), l'étude ainsi que les accueils de loisirs pendant les vacances scolaires.
- Consulter et régler vos factures en ligne.

Le Guichet Famille, situé en mairie, est à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches et répondre à vos questions relatives à la scolarité de vos enfants. Vous pouvez notamment :

- Effectuer une demande de pré-inscription en crèche ;
- Inscrire votre enfant à l'école ;
- Obtenir des informations et un accompagnement personnalisé pour vos démarches.

NOUVEAUTÉ !

Les réservations aux activités Multisports s'effectuent désormais directement sur le Portail Famille, à chaque période de vacances scolaires.

LE QUOTIENT FAMILIAL

Pensez à faire calculer votre quotient familial auprès du Guichet Famille **avant le 15 septembre 2026** afin de bénéficier de tarifs municipaux adaptés à vos revenus. À défaut de calcul dans ce délai, le tarif le plus élevé sera automatiquement appliqué, conformément au règlement intérieur.

BON À SAVOIR

Simplifiez vos démarches

Dans le cadre de la dématérialisation de nos services et afin de réduire votre temps d'attente au Guichet Famille, nous vous invitons à transmettre vos documents :

- Depuis votre **Espace Famille** ;
- Par courriel à **enfance-famille@fontenay-aux-roses.fr**.

L'envoi de vos documents en ligne permet un traitement plus rapide de vos demandes tout en limitant l'affluence au guichet.

Vous pouvez également :

- Adhérer à la **facture dématérialisée** ;
- Opter pour le **prélèvement automatique** ;
- Transmettre vos demandes accompagnées des documents justificatifs numérisés.

GUICHET FAMILLE

Hôtel de Ville : 75, rue Boucicaut

Tél. : 01 41 13 52 01

Courriel : enfance-famille@fontenay-aux-roses.fr

HORAIRES D'OUVERTURE :

Le lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

Le mardi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

Les mercredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

Les jeudis de 8h30 à 12h (fermé au public l'après-midi)

Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

LES INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE

MODE D'EMPLOI

Les familles peuvent se rendre au Guichet Famille (sur rendez-vous, via le site de la Ville) munies des documents suivants :

- Le livret de famille ou l'extrait d'acte de naissance de l'enfant
- Le carnet de santé de l'enfant avec les vaccinations à jour
- Un justificatif de domicile datant de moins de trois mois
- Une attestation d'hébergement et un justificatif de domicile au nom de la personne hébergée (pour les familles hébergées)

L'inscription en école élémentaire est automatique et ne nécessite pas de démarche, excepté pour les nouveaux Fontenaisiens.

A NE PAS MANQUER !

Pour les élèves entrant en Petite Section (PS) à la rentrée 2027, nés avant le 31 décembre 2024, les inscriptions à l'école s'effectueront du 4 janvier 2027 au 15 mars 2027.

Secteur scolaire, inscriptions et demandes de dérogation

Les enfants sont scolarisés en fonction de leur lieu de résidence. La ville est découpée en 7 secteurs scolaires qui permettent une répartition équilibrée des élèves dans les écoles.

Les demandes de dérogation de secteur scolaire doivent être effectuées avant le 15 mars, en retirant un dossier auprès du Guichet Famille. Les dérogations sont accordées à titre exceptionnel. Dans ce cas, des justificatifs de la situation pourront vous être demandés afin d'assurer une équité de traitement. La demande est examinée par une commission présidée par l'élue de secteur. La demande de dérogation doit être renouvelée au moment du passage en CP.

Changement de coordonnées

Afin d'assurer la bonne gestion de votre dossier, tout changement de situation, de coordonnées, doit être signalé, dans les meilleurs délais, au Guichet Famille.

BON À SAVOIR

Vous pouvez également effectuer votre demande d'inscription scolaire via le **portail Espace Famille > Messages, accompagnée des documents scannés.**

INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE
20^e CIRCONSCRIPTION

4/6, avenue du Parc
Tél. : 01 46 60 13 32





L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Les accueils périscolaires s'adressent aux enfants inscrits en maternelle ou en élémentaires sur la ville.

Avant et après la classe

- Tous les enfants peuvent être accueillis avant la classe, dans leur école, entre 7h30 et 8h15.
- Les enfants de maternelle peuvent être accueillis de 16h30 à 18h30 à l'accueil du soir, avec une sortie possible à partir de 17h. Les élèves d'élémentaire peuvent être accueillis de 16h30 à 18h à l'étude et en post étude de 18h à 18h30.

La pause méridienne

Le service de restauration fonctionne le lundi, mardi, jeudi et vendredi, en période scolaire de 12h à 14h.

Pour les enfants d'élémentaire, la Ville organise des ateliers sportifs encadrés par les éducateurs de la Ville et des ateliers culturels, encadrés par des intervenants spécialisés, en partenariat avec des associations locales et le CCJL.

Pour les élèves de maternelle, des activités sont également proposées, mais en privilégiant toujours le rythme de l'enfant, en particulier les temps calmes après le repas.

Accueil de loisirs du mercredi

Chaque mercredi, nos 5 accueils de loisirs maternels et 2 élémentaires (6/8 ans et 9/11 ans) proposent de nombreuses activités ludiques, sportives et éducatives autour de projets pédagogiques adaptés.

Le « Plan mercredi », mené avec les associations locales et le CCJL, complète cette offre par des activités sportives et culturelles encadrées par des professionnels.

9

BON À SAVOIR

Quelle pédagogie dans les accueils de loisirs ?

- Favoriser l'autonomie des enfants dans le respect de leurs rythmes de vie
- Les sensibiliser à la notion de citoyenneté et au développement durable
- Leur permettre de vivre des temps de détente
- Jouer pour grandir, tisser des liens et découvrir le monde
- Favoriser l'accès à la culture et à la découverte de leur ville
- Renforcer l'inclusion des enfants à besoins éducatifs particuliers
- Lutter contre le gaspillage alimentaire

LES INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRE

Les réservations sont obligatoires pour toutes les prestations, à l'exception des accueils du matin et du post-étude.

Les réservations pour la restauration, l'accueil du soir, l'étude et l'accueil du mercredi s'effectuent sur l'Espace Famille, au minimum 48 h avant la date souhaitée. Les modifications et annulations sont soumises au même délai.

En cas d'absence pour maladie, un certificat médical doit être transmis au Guichet Famille dans les 5 jours pour bénéficier de la déduction de la prestation. À défaut, deux jours de carence seront facturés.

Les documents suivants sont obligatoires et doivent être fournis pour l'accueil de votre enfant au sein de la structure d'accueil :

- La fiche de renseignements,
- Le formulaire d'autorisation d'exploitation droit à l'image,
- L'attestation d'assurance extrascolaire en cours de validité,
- La photocopie des vaccinations de l'enfant à jour,
- La copie du P.A.I. si nécessaire.
- La copie du jugement fixant les modalités de garde de l'enfant si nécessaire.

Accueil d'enfants en situation de handicap

La Ville favorise l'inclusion des enfants en situation de handicap en mettant en place, si nécessaire, un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) et un encadrement adapté. Un livret d'accueil est élaboré avec les familles afin d'identifier les besoins de l'enfant et de construire un accompagnement personnalisé, en lien avec les équipes d'animation et, si besoin, les partenaires médico-sociaux.

Informations complémentaires :
referent.handicap@fontenay-aux-roses.fr.

Traitements médicaux et PAI

Si votre enfant doit suivre un traitement médical au cours de la journée à l'accueil de loisirs, contactez la direction de votre accueil de loisirs.

10





Règlement intérieur



Celui-ci est disponible sur le site internet de la ville ou via ce QR Code.

L'inscription aux activités périscolaires vaut acceptation du règlement intérieur.

A NE PAS MANQUER !

Si le dossier administratif de votre enfant s'avère incomplet, la Ville se réserve le droit de ne pas accueillir votre enfant, sous réserve de fournir les éléments manquants au dossier.

BON À SAVOIR

Pourquoi réserver vos activités à l'avance ?

L'inscription est indispensable afin de garantir un taux d'encadrement adéquat et de prévoir le bon nombre de repas et de goûter (ni trop, ni pas assez). Les inscriptions sont ouvertes jusqu'à 48h en période scolaire et 1 mois (voir p.36) avant pour les vacances.

- les annulations hors délais sont facturées
- Un tarif de 11€ par repas est appliqué en cas de présence à la cantine sans inscription hors motifs impérieux.

COMMENT S'INSCRIRE AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Les inscriptions s'effectuent via l'**Espace Famille**, accessible depuis le site de la Ville, ou directement auprès du **Guichet Famille** (sous condition), en complétant un formulaire d'inscription.

Prestation	Horaires	Public / Conditions d'accès	Réservation
Accueil du matin	7h30 – 8h30	Maternelle et élémentaire	Sans inscription
Accueil post-études	18h – 18h30	Du CP au CM2	Sans inscription
Accueil du soir	16h30 – 18h30	Maternelle	Réservation ou annulation au plus tard 48 h avant la présence
Études	16h30 – 18h	Du CP au CM2	Réservation ou annulation au plus tard 48 h avant la présence
Restauration scolaire (lundi, mardi, jeudi, vendredi)	12h – 14h	Maternelle et élémentaire	Réservation ou annulation au plus tard 48 h avant la présence
Accueil périscolaire du mercredi	7h30 – 18h30	Journée ou demi-journée, avec ou sans repas	Réservation ou annulation au plus tard 48 h avant la présence
Accueil de loisirs (vacances scolaires)	7h30 – 18h30 ou 1/2 journée	Maternelle et élémentaire	Inscriptions par période. Annulation possible jusqu'à 7 jours avant la date prévue, uniquement via l'Espace Famille.

ATTENTION !

En l'absence de réservation, l'accès aux prestations ne peut être garanti et reste soumis aux places disponibles ainsi qu'aux capacités d'encadrement prévues.

12



BON À SAVOIR

Une journée type le MERCREDI en accueil de loisirs

- 7h30-9h30 : accueil, ateliers libres
- 9h30-11h30/12h : activités
- 12h-13h30 : repas
- 13h30-15h : sieste pour les petits (3 ans)
- 13h30-14h15 : temps calme pour les grands
- 14h15-16h : activités
- 16h : goûter
- 16h30-18h30 : ateliers libres, jeux extérieurs, accueil des familles et départ

ACCUEIL EN DEMIE-JOURNÉE

Maternels, arrivée et départ : de 11h15 à 11h45 et de 13h à 13h30

élémentaires, arrivée et départ : de 11h30 à 12h et de 13h15 à 13h45

VACANCES SCOLAIRES ET SÉJOURS DES ACCUEILS DE LOISIRS

Les accueils de loisirs durant les vacances scolaires

Les accueils de loisirs maternels et élémentaires sont ouverts pendant les vacances scolaires. Certaines structures peuvent être regroupées selon les effectifs ou les travaux. Les réservations sont obligatoires et ouvrent environ 6 semaines avant les petites vacances et 2 mois avant les vacances d'été.

Les séjours

La ville propose aux familles des séjours pendant les vacances scolaire dans des centre agréé. Ils permettent aux enfants...
Renseignez-vous !

EN CHIFFRE

Près de **100** enfants de 4 à 12 ans
partent chaque été en séjour

BON À SAVOIR

Les périodes d'inscription pour les réservations des accueils de loisirs vacances et des séjours sont à retrouver au dos de ce guide.

Les réservations hors délais ne seront pas prises en compte.

Un accusé de réception (noreply) est systématiquement envoyé par mail pour toute réservation effectuée via l'Espace Famille



ANIMATEURS

Les animateurs veillent à la sécurité et au bien-être des enfants pendant les temps périscolaires et de loisirs, dans un cadre bienveillant, respectueux et propice à leur épanouissement..

Les animateurs, acteurs du quotidien

- Accompagnent les enfants dans leurs activités et la vie collective ;
- Participent à la mise en œuvre du projet pédagogique ;
- Encouragent l'autonomie, la participation et les initiatives des enfants ;
- favorisent le dialogue et la coopération avec les familles et les partenaires éducatifs
- Veillent à prévenir les comportements à risque et à favoriser le bien-être de chacun.
- Construisent des relations de qualité avec les enfants et l'équipe pédagogique, dans le respect de chacun et en prévenant toute forme de discrimination, notamment liée à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre.

Des valeurs républicaines au cœur de l'accueil

Les animateurs sont les garants des valeurs de la République, notamment du respect de la laïcité, de l'égalité entre les filles et les garçons, ainsi que du principe de non-discrimination. Ils veillent à ce que chaque enfant soit accueilli dans le respect de sa personnalité, de ses différences et de son parcours.

Accompagner chaque enfant dans son développement

Les animateurs accompagnent les enfants dans leur développement, soutiennent leurs projets et contribuent à l'apprentissage du vivre-ensemble. Ils favorisent un climat de confiance, de respect, de bienveillance et de solidarité, propice à l'épanouissement de chacun.

14



COMMENT SONT RECRUTÉS LES ANIMATEURS ?

Les candidats sont recrutés par les directeurs d'accueils de loisirs. La priorité est donnée aux personnes justifiant d'un BAFA, BRJESP ou autre équivalent.

Si l'entretien est concluant alors le service des Ressources Humaines effectue une recherche de casier judiciaire B2 auprès de la préfecture.

Ensuite, le profil du candidat est déclaré sur la plateforme de Téléprocédure des Accueils collectifs pour Mineurs (TAM).

Cette plateforme interroge aussi le FIJAIS (Fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes).

En cas de souci, les personnels de la SDJES contactent directement le service périscolaire.

Un encadrement adapté aux besoins des enfants

Les taux d'encadrement applicables aux temps périscolaires et extrascolaires sont définis conformément à la réglementation et aux déclarations effectuées auprès du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES). Les équipes sont composées de minimum 50% diplômé BAFA ou équivalent 30% maximum de stagiaire BAFA et 20% maximum de non diplômé.

Au-delà de ces obligations réglementaires, la Ville renforce les équipes

chaque fois que cela est nécessaire afin d'assurer un accompagnement adapté des enfants à besoins particuliers.

La Ville fait également le choix de dégager les équipes de direction des missions d'encadrement direct des enfants. Cette organisation leur permet d'assurer pleinement leurs missions de coordination, d'accompagnement des équipes d'animation et de suivi des enfants et des familles, garantissant ainsi un accueil de qualité.

	Accueil du matin	Pause méridienne	Accueil du soir	Mercredi	Vacances scolaires
Maternel (3 à 6 ans)	1 adulte pour 14 enfants	1 adulte pour 14 enfants	1 adulte pour 14 enfants	1 adulte pour 10 enfants	1 adulte pour 8 enfants
Elémentaire (6 à 12 ans)	1 adulte pour 18 enfants	1 adulte pour 30 enfants	1 adulte pour 18 enfants	1 adulte pour 14 enfants	1 adulte pour 12 enfants
		Effectif cible fixé par la commune			



PLUS D'INFOS

- <https://www.ac-versailles.fr/sdjes92>
- Les fonctions de directeur et d'animateur | jeunes.gouv.fr

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le service de la restauration collective municipale **élabore au sein de la cuisine centrale plus de 2000 repas par jour** en moyenne, adressés à l'ensemble des convives avec une répartition de :

- 1800 repas consommés dans les écoles maternelles et élémentaires
- 170 repas pour les enfants de crèches de l'âge de 3 mois à 3 ans
- 80 repas à destination des bénéficiaires du portage de repas à domicile.

Toujours plus de qualité

L'un des atouts de la Ville est de disposer d'une cuisine centrale qui prépare chaque jour les repas servis dans les restaurants scolaires, à partir de produits majoritairement frais.

Engagée dans une démarche de développement durable, la Ville privilégie un approvisionnement en denrées alimentaires de qualité. En 2025, 50 % des achats alimentaires étaient issus de produits sous signes officiels de qualité (Label Rouge, AOP/AOC, pêche durable), dont 23 % provenaient de l'agriculture biologique.

Une attention particulière est également portée au bien-être animal : les viandes et volailles servies sont 100 % françaises.

Par ailleurs, la Ville est pleinement engagée dans la lutte contre le gaspillage alimentaire à travers des actions de mesure, de sensibilisation et d'amélioration continue.

L'objectif est d'offrir aux enfants une alimentation plus saine, plus savoureuse et plus respectueuse de l'environnement.

Maitrise sanitaire

Les productions de la cuisine centrale sont analysées par un laboratoire indépendant. C'est également lui qui réalise les audits sanitaires, 2 fois par an, en cuisine centrale et dans les offices.



EN CHIFFRES

- + **2000** repas produits par jour à la cuisine centrale
- 50 %** de produits labellisés
- 23 %** de produits BIO
- 2** menus végétariens par semaine
- 1** proposition alternative végétarienne quotidienne au plat de viande ou poisson

Équilibre alimentaire

Les menus sont élaborés par une diététicienne de façon à satisfaire les niveaux de besoins caloriques des différents convives, en respectant le GEM-RCN (Groupe d'Études des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition) et le PNNS (Plan National Nutrition Santé), sans oublier la notion de plaisir et de découverte culinaire.

Les menus sont ensuite validés par les représentants de la ville lors des commissions de restauration, qui ont lieu tous les 2 mois en moyenne.

La cuisine centrale, dans sa démarche qualité, identifie, sur les menus, les 14 allergènes les plus présents.



Tri sélectif et valorisation des déchets

Le tri et la valorisation des biodéchets sont réalisés dans toutes les écoles maternelles et élémentaires.



BON À SAVOIR

Un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) doit être mis en place pour tout enfant souffrant d'allergie alimentaire, afin de garantir sa sécurité des temps périscolaires et extrascolaires.

Le PAI est à retirer auprès de la direction de l'école et doit être complété par le médecin traitant ou le spécialiste de votre enfant.

DES INVESTISSEMENTS POUR L'ÉCOLE

DES ÉQUIPES ENGAGÉES AU SERVICE DES ENFANTS

Chaque jour, les professionnels de la Ville accompagnent les élèves en veillant à leur bien-être, leur sécurité et leur épanouissement, afin de leur offrir un environnement accueillant et favorable à leurs apprentissages.

Les Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM)

Ils accompagnent les enfants de maternelle tout au long de la journée, participent à leur accueil, aux activités pédagogiques aux côtés des enseignants et veillent à leur bien-être..

Les animateurs

Ils accueillent les enfants pendant les temps périscolaires et proposent des activités favorisant le jeu, la découverte, la créativité et le vivre ensemble.

18 Les éducateurs sportifs de la Ville

Ils encadrent les séances d'EPS en école élémentaire et proposent des activités sportives pendant la pause méridienne.

Les agents de restauration et les agents d'office

Ils préparent et servent les repas, tout en accompagnant les enfants dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

EN CHIFFRES

80 Directeurs, directeurs adjoints, animateurs et référents des pauses méridiennes

35 Agents de restauration dans les offices

16 Agents de restauration en cuisine centrale

24 ATSEM

16 agents d'entretien pour les écoles et les accueils de loisirs

6 gardiens

Les agents d'entretien

Ils assurent la propreté et l'entretien des locaux pour offrir aux enfants un environnement sain et agréable.

Les gardiens d'école

Ils veillent au bon fonctionnement, à la sécurité et à l'accueil des établissements.



MOYENS MATÉRIELS

Fournitures et mobilier scolaire

La Ville investit chaque année dans l'équipement des écoles pour garantir aux élèves un cadre d'apprentissage optimal.

Pour l'année scolaire 2025-2026, un budget de 111 200 € a été alloué à l'achat de fournitures scolaires, manuels pédagogiques et jeux éducatifs, renouvelés ou complétés selon les besoins des classes.

Par ailleurs, un budget supplémentaire de 20 000 € a été consacré à la rénovation et au renouvellement du mobilier scolaire, afin d'assurer confort et sécurité dans les salles de classe.

Ces investissements permettent à la fois de soutenir les enseignants dans leurs missions et de favoriser le bien-être des élèves tout au long de l'année.

Transports scolaires

La Ville met en place chaque année un service de transport scolaire à destination des écoles pour assurer les déplacements liés aux séances de piscine, aux activités sportives en gymnase ainsi qu'aux sorties pédagogiques.

Ce service est assuré par un prestataire dans le cadre d'un marché public.

Pour l'année scolaire 2024-2025, la Ville a consacré 60 000 € à ce dispositif, permettant ainsi de garantir des trajets sécurisés et adaptés à l'organisation scolaire.



Développement du numérique à l'école

La Ville poursuit activement sa politique en faveur du numérique éducatif, en dotant les écoles publiques de matériels adaptés et modernes pour accompagner les élèves dans leurs apprentissages.

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Depuis 2018, chaque école élémentaire est équipée d'une valise numérique composée de 16 tablettes à destination des élèves de cycle 3 (CM1-CM2), dans le cadre du Plan Numérique pour l'Éducation.

En 2021, la Ville a participé au Plan de relance numérique, permettant l'achèvement du déploiement des équipements interactifs dans toutes les classes. Depuis février 2022, l'ensemble des salles de classe est doté d'un tableau numérique interactif ou d'un écran numérique interactif.

Chaque classe dispose également d'un ordinateur portable pour l'enseignant, d'un visualiseur facilitant la projection de tout type de support pédagogique, et d'un accès à l'Environnement Numérique de Travail (ENT), pour renforcer la communication avec les familles et l'accès aux ressources.



ÉCOLES MATERNELLES

Les écoles maternelles bénéficient également d'outils adaptés à l'âge des élèves. Des robots pédagogiques permettent une première approche ludique de la programmation.

En 2022, la Ville a équipé chaque école maternelle d'un écran numérique interactif mobile, favorisant une utilisation collective et interactive des contenus éducatifs.

DES TRAVAUX DANS LES ÉCOLES

Au cours de l'année 2026, la Ville a mené de nombreux travaux dans les écoles afin d'améliorer les conditions d'accueil et le confort des élèves.

À l'école des Renards, établissement pilote, 138 brasseurs d'air ont été installés. Des travaux de peinture ont également été réalisés et les sanitaires ont été rénovés.

Aux Ormeaux, la première phase d'une rénovation complète de l'école a été engagée. Aux Pervenches, l'ascenseur de l'école élémentaire a été remplacé. Enfin, à l'école du Parc, des travaux de mise en accessibilité ont été réalisés.

Des voiles d'ombrage ont également été installés dans plusieurs établissements afin d'améliorer le confort des enfants lors des périodes de fortes chaleurs.

Cette démarche va se poursuivre avec la réalisation d'un diagnostic de l'ensemble des écoles, qui permettra d'élaborer un plan pluriannuel d'investissement et d'adaptation, afin de répondre durablement aux besoins des établissements et aux enjeux liés au changement climatique.

DES PROJETS POUR LES ENFANTS

Les actions du service municipal des Sports

Les éducateurs sportifs de la Ville proposent un ensemble d'activités aux enfants des écoles élémentaires, pendant la pause méridienne. Des journées «temps forts» sportifs sont organisées quatre fois par an : jeux d'hiver, jeux d'été, sensibilisation handisport, cross scolaire. Sur le temps des vacances scolaires, le service des Sports organise des stages multisports. Sur le temps scolaire, chaque classe bénéficie de l'encadrement d'un éducateur sportif diplômé travaillant pour la Ville.

Du sport et des activités culturelles sur le temps de la pause méridienne et le mercredi.

La Ville propose aux élèves des activités culturelles et sportives sur le temps de la pause méridienne et le mercredi (plan mercredi). Elles sont encadrées par des professionnels (CCJL, éducateurs sportifs de la Ville, associations...). Au programme : théâtre, ateliers scientifiques, initiation au codage sans écran, multisports, escrime... Tous les enfants sont invités à y participer.



Des projets culturels développés sur les temps scolaires

La Ville soutient activement les projets culturels menés pendant le temps scolaire, en partenariat avec l'Éducation nationale.

Chaque année, elle participe au financement d'actions variées proposées aux élèves : danse, jardin à l'école, éveil aux langues, parcours littéraire, exploration poétique, etc.

Pour l'année scolaire 2025-2026, une enveloppe de 14 750 € a été consacrée à ces projets, permettant à de nombreuses classes de bénéficier d'un accès privilégié à des démarches artistiques, culturelles et éducatives.

Ces actions s'inscrivent en complémentarité des interventions proposées par le service culturel de la Ville, qui œuvre tout au long de l'année pour enrichir le parcours des élèves.





22 **Les classes découvertes**

La Ville finance le départ de classes découvertes sur cinq jours pour les élèves d'élémentaire. Plusieurs thèmes en rapport avec le programme scolaire sont proposés aux écoles qui doivent élaborer leur projet et le faire valider par l'inspection de l'Éducation nationale : classes sport et nature, classes cultures, et classes science et environnement..

L'Orchestre à l'école continue !

La Ville prend en charge les interventions des professeurs du conservatoire dans le cadre du projet Orchestre à l'école développé en lien avec Vallée Sud- Grand Paris et l'Éducation Nationale.

Deux cohortes de 24 élèves des écoles de la Roue A et B apprennent à jouer d'un instrument et répètent avec des musiciens professionnels tout au long de l'année.



LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le Conseil municipal des enfants (CME) est un parcours d'engagement citoyen proposé aux jeunes Fontenaisiens.

Pendant deux années scolaires, les élus découvrent la démocratie locale, apprennent à débattre, écouter, construire des projets et agir pour leur commune.

Mis en place en 2024-2025, le CME repose sur un mandat de deux ans. Les CM2 accompagnent les nouveaux élus de CM1.

Pour les élèves de CM1

À la rentrée 2026-2027, une nouvelle promotion rejoint le CME.

Tous les élèves de CM1 peuvent être candidats, avec l'autorisation de leurs parents. Ils présentent leurs idées pour améliorer la vie quotidienne (solidarité, environnement, sport, culture, bien être...).



Les élections ont lieu début octobre dans les sept écoles de Fontenay-aux-Roses. Deux conseillers, une fille et un garçon, sont élus dans chaque établissement pour deux ans.

Le CME en pratique

Les jeunes conseillers participent à des formations citoyennes, des commissions, des rencontres avec les élus et élaborent des projets concrets.

Cette année, ils ont suivi une formation aux gestes qui sauvent et conçu un livret sur les premiers secours, distribué dans leur école. Ils participent aussi aux cérémonies commémoratives de la Ville, pour découvrir l'histoire et s'approprier les valeurs républicaines de liberté, de paix et de fraternité.

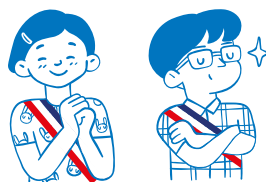
Pour les élèves de CM2

La deuxième année permet d'approfondir les projets, d'en développer de nouveaux et d'accompagner les élus de CM1. Cette transmission permet de partager l'expérience.

Le CME est une véritable école de la citoyenneté, où les jeunes apprennent le dialogue, le respect, la responsabilité et l'engagement au service de leur commune.

Le Conseil municipal des enfants est une école de la citoyenneté

Il montre que la démocratie se construit par le dialogue, le respect, la responsabilité et l'engagement au service de l'intérêt général. Les jeunes Fontenaisiens deviennent acteurs de leur commune.



LES AIDES ÉDUCATIVES

Études surveillées

Assurées par les enseignants (rémunérés par la Ville) et du personnel qualifié, elles permettent aux enfants de compléter et de réviser le travail de la journée en groupe. Ces études sont mises en place dans chaque école élémentaire, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 17h à 18h.

Partenariat avec l'association

Lire et Faire Lire

Des retraités partagent un moment de lecture avec les enfants sur le temps de la pause méridienne ou du mercredi. Cette action concerne les élèves de Grande Section de maternelle.

Accompagnement scolaire par le CCJL

Le CCJL propose du soutien scolaire pour les niveaux primaires en individuel ou en binôme les lundi, mardi et jeudi de 17h à 18h et également avec les Savants fous (découvertes ludiques et scientifiques) une fois par mois.

10, place du château Sainte-Barbe

Tél. : 01 46 30 20 90 / ccjl@fontenay-aux-roses.fr

Accompagnement scolaire aux Paradis par l'association ASAP

L'association propose de l'accompagnement scolaire personnalisé (essentiellement un bénévole et un projet d'accompagnement par enfant), du CP à la terminale à la Maison de quartier des Paradis toute la semaine de 16h30 à 19h30.

8/12, rue Paul Verlaine

Tél. : 01 46 61 70 95 (aux jours et heures de l'ASAP) / asap.fontenay@gmail.com





AMASCO : ateliers ludo-éducatifs : apprendre en s'amusant

L'Association propose des ateliers ludiques et éducatifs pour les enfants du CP au CM2, sous forme de stages pendant les vacances scolaires. Les objectifs visés par ces activités sont de renforcer les savoirs chez tous les enfants et promouvoir l'égalité des chances et la mixité sociale.

Des stages lecture pour tous les enfants

La municipalité organise lors des vacances scolaires des ateliers lecture. L'objectif est d'accompagner l'apprentissage de la lecture à travers des ateliers ludo-éducatifs autour du livre.

Le Programme de Réussite Éducative Intercommunal (PREI)

Le PRE est un dispositif gratuit destiné à accompagner les enfants du groupe scolaire de La Roue ainsi que les jeunes de 11 à 16 ans domiciliés dans le quartier prioritaire des Blagis.

En lien avec les familles et les professionnels, il propose un accompagnement personnalisé lorsque l'enfant ou le jeune rencontre des difficultés ou a besoin d'un soutien particulier. Son objectif est de favoriser l'égalité des chances, l'épanouissement et la réussite éducative de chaque enfant, en mobilisant, selon les besoins, des actions dans les domaines scolaire, de la santé, du social, de la culture ou du sport.

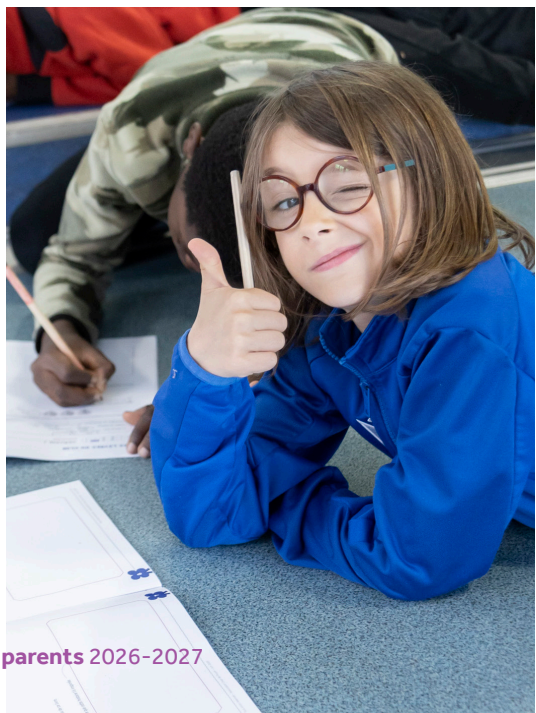
Dispositif porté par la Ville de Fontenay-aux-Roses, avec le soutien de l'État.

50, avenue Gabriel Péri

action.educative@fontenay-aux-roses.fr

Tél. : 01 41 13 52 71 (Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.)

25



LE PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)

Le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) constitue le cadre de référence de la politique éducative de la Ville. Il rassemble l'ensemble des acteurs de la communauté éducative (Éducation nationale, services municipaux, associations, partenaires institutionnels et familles) autour d'un objectif commun : favoriser la réussite, l'épanouissement et le bien-être des enfants et des jeunes.

Le PEDT de Fontenay-aux-Roses s'articule autour de cinq axes majeurs :

- Favoriser l'égalité des chances et la réussite éducative de tous les enfants et adolescents.
- Favoriser la continuité des parcours éducatifs.
- Promouvoir l'engagement et l'éducation à la citoyenneté, à la laïcité et au développement durable.



- Renforcer l'inclusion des enfants et adolescents présentant des besoins éducatifs particuliers.
- Développer la place et le rôle des familles.
- Ces orientations guident l'ensemble des actions éducatives menées sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire afin de garantir une cohérence des parcours proposés aux enfants.

Une année de transition pour préparer le futur PEDT

Le PEDT est actuellement en vigueur jusqu'au 31 août 2027. Cette année permettra de préparer l'élaboration d'un nouveau Projet Éducatif de Territoire qui entrera en vigueur à la rentrée scolaire 2027.

Ce futur PEDT sera conclu pour une durée de cinq ans. Il définira les grandes orientations éducatives de la Ville en faveur des enfants et des jeunes de 0 à 18 ans pour les années à venir.

Sa préparation donnera lieu à une large démarche de concertation associant les acteurs éducatifs du territoire : animateurs, éducateurs sportifs, enseignants, parents, agents des écoles ainsi que les partenaires œuvrant dans les domaines de l'éducation, de la culture et du sport.

Les enfants et les jeunes seront également associés à cette démarche afin de recueillir leur parole, leurs besoins et leurs propositions.

L'objectif est de construire collectivement un projet éducatif ambitieux, adapté aux évolutions du territoire et aux besoins des enfants et des familles fontenaisiennes, afin de poursuivre une ambition commune : faire de l'éducation une priorité partagée par l'ensemble des acteurs du territoire.

Les familles au cœur du projet

Les parents jouent un rôle essentiel dans le parcours éducatif de leurs enfants. Leur expérience et leur connaissance du quotidien des familles constituent une richesse précieuse pour construire un projet éducatif adapté aux réalités du territoire.

La Ville remercie par avance l'ensemble des familles pour leur participation à cette démarche collective et les invite à suivre les informations qui seront diffusées tout au long de l'année scolaire concernant les modalités de consultation.

Ensemble, continuons à construire un cadre éducatif ambitieux, inclusif et bienveillant au service de tous les enfants de Fontenay-aux-Roses.



LES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES : UN LIEN ENTRE LES FAMILLES ET L'ÉCOLE

Les associations de parents d'élèves sont des associations qui représentent les familles au sein des établissements scolaires. Elles ont pour mission de défendre les intérêts des élèves et de favoriser le dialogue entre les parents, l'école et les collectivités locales, notamment la commune.

Les représentants des parents d'élèves participent à la vie de l'école en siégeant dans différentes instances, comme le conseil d'école. Ils peuvent relayer les questions, les besoins ou les propositions des familles, contribuer à l'amélioration des conditions de scolarité et participer aux réflexions sur les projets de l'établissement.

Chaque année, les parents d'élèves élisent leurs représentants. Cette année les élections auront lieu le 9 octobre 2026. Tous les parents disposant de l'autorité parentale peuvent voter. Les représentants élus siègent ensuite pendant une année scolaire et assurent le lien entre les familles, l'équipe éducative et les partenaires institutionnels.

Par leur engagement bénévole, les représentants de parents d'élèves contribuent à faire vivre une école ouverte, participative et attentive aux besoins des enfants et de leurs familles.

CONTACTS

FCPE

fcpe-union-locale-far@
googlegroups.com

FARENTS

farents.asso@gmail.com

NOUS, LES PARENTS D'ÉLÈVES

nousparentsdeleves@gmail.com

LA LISTE INDÉPENDANTE

PARENT'ICIPATION

parenticipation@gmail.com

28



LA PRÉVENTION AU SEIN DES ÉCOLES

Prévention routière

Les élèves des CP, CE2 et CM2 bénéficient de séances de prévention routière adaptées à leur âge, afin de mieux comprendre les dangers de la route. Les élèves de CE2 passent le « permis piéton », qui valide leur connaissance des règles de sécurité à pied.

Les CM2, quant à eux, passent le « Savoir Rouler À Vélo », composé d'épreuves théoriques et pratiques sur piste, incluant les déplacements à pied et à vélo. Ces actions sont menées en partenariat avec la Police Nationale, la Police Municipale, un CRS, ainsi que les enseignants, afin d'assurer un apprentissage complet.



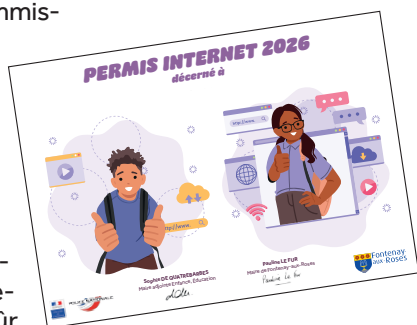
29

Prévention des risques liés à l'utilisation d'internet

En partenariat avec l'officier de prévention du commissariat de Châtenay-Malabry, la Ville organise chaque année une intervention destinée aux élèves de CM2.

L'objectif est de sensibiliser aux bonnes pratiques et aux risques liés à l'usage d'internet, afin de favoriser une navigation sécurisée et responsable.

À l'issue de cette sensibilisation, chaque élève reçoit un « permis internet », attestant de sa compréhension des règles essentielles pour un usage sûr et respectueux du numérique.



DES STRUCTURES POUR LES FAMILLES



Espace adultes et familles de la Maison de quartier des Paradis

Lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation, cet espace accompagne et soutient les familles en proposant des ateliers et des temps de rencontre : café des parents, théâtre d'expression, conférences-débats, ateliers parents-enfants, permanences « Écoute parents ».

8 - 12, rue Paul Verlaine / Tél. : 01 46 61 70 90

Ludothèque Le Manège aux Jouets

L'association Le Manège aux Jouets, subventionnée par la mairie, accueille les familles et les collectivités dans différents espaces dédiés aux jeux sous toutes ses formes et pour tous les âges. Possibilités de jouer sur place ou emprunter.



- Au Manège aux Jouets : accueil petite enfance pour les 0-3 ans accompagnés d'un adulte les mardis et jeudis matin. Accueil tout public les mardis, mercredis, vendredis et samedis.
- À la Maison de Quartier des Paradis : accueil pour les 0-6 ans accompagnés d'un adulte les mardis et jeudis ou pour les 6-12 ans du lundi au vendredi

5, rue de l'Avenir / Tél. : 01 41 13 94 49
lemanegauxjouets.fr

CCJL

Le CCJL, co-financé par la Ville, propose un large choix d'activités à des tarifs accessibles pour les enfants à partir de 3 ans : activités musicales, artistiques et corporelles, ateliers parent/enfant, pass bout d'chou pour les 3/6 ans.

Toutes les infos sur www.ccjl92.com



Association Bien Grandir ensemble

Cette association propose avec le soutien financier de la Ville, un accompagnement à la parentalité et des ateliers artistiques pour les familles à la Maison de quartier des Paradis.

Tél. : 06 75 07 32 88 (Sophie Caillard)
associationbge@gmail.com



Maison de la Musique et de la Danse

La MMD regroupe les activités du conservatoire à rayonnement intercommunal et les activités musicales du CCJL.

10, place du Général de Gaulle /

Tél. : 01 46 55 01 29

<https://www.valleesud.fr/fr/maison-de-la-musique-et-de-la-danse-fontenay-aux-roses>

Médiathèque

L'espace jeunesse de la médiathèque met à disposition des familles des albums, revues, livres, CD-Roms ou DVD. Elle prête des livres aux accueils de loisirs et leur propose des malles d'albums. L'espace musique dispose d'un fonds de livres musicaux, CD et DVD. Des ouvrages destinés aux parents et aux éducateurs sont disponibles dans les espaces adultes et jeunesse.

6, place du Château Sainte-Barbe

Tél. : 01 86 63 13 10

www.mediathèque-fontenay.fr



Piscine de Fontenay-aux-Roses

La piscine accueille les scolaires (Grandes Sections de maternelle, CP-CE1, CM2 et classes ULIS une séance par semaine durant un semestre) sur des créneaux réservés.

22, rue Jean-Jaurès / Tél. : 01 46 60 82 30

Théâtre des Sources

Théâtre, conte, cirque et danse, des spectacles et ateliers à découvrir en famille, dès 3 ans !

8 avenue Jeanne et Maurice Dolivet

billetterie@theatredessources.fr

Tél. : 01 71 22 43 90 / www.theatredessources.fr/

Nouvelle adresse administrative : 18 rue des Pierrelais

L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

Centre municipal de santé Simone Veil

Le Centre municipal de santé Simone Veil propose des consultations de médecine générale et spécialisée, soins dentaires, des soins infirmiers et de podologie. Les enfants peuvent être accueillis dès leur naissance pour un suivi médical par un médecin généraliste.

• Consultations psychologiques

Des consultations avec une psychologue du Centre Municipal de Santé (CMS) sont proposées aux enfants orientés par l'école, sur présentation d'un courrier d'orientation. La Ville finance jusqu'à 10 séances pour les enfants nécessitant un accompagnement psychologique.

À l'issue de ces 10 séances, et si un suivi complémentaire est nécessaire, les familles peuvent bénéficier du dispositif **Mon soutien psy**, permettant la prise en charge de 12 séances supplémentaires par l'Assurance Maladie et la mutuelle, selon les conditions en vigueur.

Le CMS propose également des consultations dans le cadre du dispositif REPOP (Réseau de Prévention et de Prise en charge de l'Obésité Pédiatrique), destinées aux enfants concernés.

• Vaccination

Le Centre Municipal de Santé propose des séances de vaccination gratuites, sur rendez-vous, pour les enfants à partir de 6 ans, du lundi au vendredi, selon les créneaux disponibles.

6, rue Antoine Petit

Service médical : 01 46 61 12 86

Service dentaire : 01 55 52 07 88



Protection Maternelle et Infantile (PMI)

La Protection maternelle et infantile (PMI) accompagne les futurs et jeunes parents ainsi que les enfants de 0 à 6 ans, notamment à travers les missions suivantes :

- Assurer le suivi du développement de l'enfant ; accompagner les familles dans les premières années de vie de leur enfant ;
- Proposer des actions de prévention et de soutien à la parentalité ;
- Contribuer à la protection de l'enfance, en lien avec les partenaires médico-sociaux.

À Fontenay-aux-Roses, une offre de proximité est proposée en partenariat entre la Ville et le Département des Hauts-de-Seine. Des consultations de puériculture, de sage-femme, de psychologue et de médecin sont assurées sur rendez-vous.

Annexe du CMS : 6, rue Antoine Petit.

(consultations et pesées sur rendez-vous)

SST 11 : 13, avenue Gabriel Péri à Bagneux

Rendez-vous au 0 806 000 092.

Service de solidarité territoriale (SST)

Le SST propose aux habitants des Hauts-Le Service de Solidarité Territoriale (SST) accompagne les habitants des Hauts-de-Seine à toutes les étapes de la vie, de la petite enfance au grand âge.

Les professionnels du SST vous accueillent, vous informent et vous accompagnent dans vos démarches, notamment pour :

- L'accès à vos droits et aux aides sociales ;
- Les questions liées au logement, à l'emploi ou aux difficultés financières ;
- Le soutien à la parentalité ;
- L'accompagnement des situations familiales nécessitant un suivi spécifique.

À Fontenay-aux-Roses, le Département et la Ville proposent également des permanences d'accès aux droits ainsi que des rendez-vous avec des travailleurs sociaux à la mairie et à la Maison de quartier.

SST 11 : 13, avenue Gabriel Péri à Bagneux

Rendez-vous au 01 55 58 14 40

ou 01 46 60 61 38



Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) accompagne les habitants confrontés à des difficultés sociales, financières ou administratives, notamment à travers les services et aides suivants :

- L'accès à vos droits et aux aides sociales ;
- Les demandes d'aides financières ponctuelles ;
- Les démarches liées au handicap ;
- L'accompagnement des personnes âgées ou en situation de fragilité ;
- Les situations d'isolement ou le maintien à domicile.

Les professionnels du CCAS vous accueillent, vous informent et vous orientent vers les dispositifs les plus adaptés à votre situation.

10, rue Jean Jaurès / Tél. : 01 41 13 20 75



LES ÉCOLES ET LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH)

ÉCOLES MATERNELLES

Jean macé



5, av. du Parc / Tél. : 01 43 50 39 39

Les Ormeaux



8, rue des Ormeaux / Tél. : 01 46 60 40 52

Les Pervenches



1, rue des Pervenches / Tél. : 01 43 50 49 98

La Roue



50, av. Gabriel Péri / Tél. : 01 41 87 03 91

Scarron



Allée des Lilas / Tél. : 01 46 60 17 56

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Les Ormeaux



8, rue des Ormeaux / Tél. : 01 47 02 65 38

Le Parc



4/6, av. du Parc / Tél. : 01 43 50 39 37

Les Pervenches



5, rue des Pervenches / Tél. : 01 55 52 25 20

La Roue A



50, av. Gabriel Péri / Tél. : 01 41 87 03 93

La Roue B



50, av. Gabriel Péri / Tél. : 01 41 87 03 97

ÉCOLE PRIMAIRE

Les Renards



26, av. Raymond Croland / Tél. : 01 43 50 98 84

COLLÈGE

Collège des Ormeaux



15, rue d'Estienne d'Orves

Tél. : 01 43 50 29 88

Inscription des collégiens sur le site DAFNE

ÉCOLE PRIVÉE SOUS CONTRAT

St Vincent de Paul

(Maternelle et Élémentaire)



5, ruelle de la Demi Lune

Tél. : 01 47 02 75 08

ALSH MATERNELS

Jean macé

5, av. du Parc

Tél. : 01 49 73 20 27

La fontaine

12/14, rue la Fontaine

Tél. : 01 46 60 12 63

Les renards

26, avenue Raymond Croland

06 19 81 24 55 (élémentaire)

06 15 38 42 83 (maternelle)

Les pervenches

1, rue des Pervenches / Tél. : 01 46 60 13 80

scarron

Allée des Lilas / Tél. : 01 43 50 80 48

La Roue

50, avenue Gabriel Péri / Tél. : 01 41 87 66 93

ALSH ÉLÉMENTAIRES

Pierre Bonnard

Pour les enfants de 6-8 ans

5, rue de l'Avenir

Tél. : 01 41 13 52 76 (mercredis et vacances scolaires).

Le Parc

Pour les enfants de 9-11 ans

4/6, avenue du Parc

Tél. : 01 43 50 94 01 (mercredis et vacances scolaires)

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2026-2027

FONTENAY-AUX-ROSES EST EN ZONE C

ZONE C	Vacances scolaires	Périodes d'inscriptions des accueils de loisirs
Toussaint	Du samedi 17 octobre au dimanche 1 ^{er} novembre 2026	Du mercredi 19 août au mercredi 23 septembre 2026
Noël	Du samedi 19 décembre 2026 au dimanche 3 janvier 2027	Du mercredi 21 octobre au mercredi 25 novembre 2026
Hiver	Du samedi 6 février 2027 au dimanche 21 février 2027	Du mercredi 16 décembre 2026 au mercredi 27 janvier 2027
Printemps	Du samedi 3 avril au dimanche 18 avril 2027	Du mercredi 24 février au mercredi 10 mars 2027
Pont de l'Ascension	Du mercredi 5 mai au dimanche 9 mai 2026	Du mercredi 10 mars au mercredi 21 avril 2027
Début des vacances d'été	Samedi 3 juillet 2027	Du mercredi 5 mai au mercredi 9 juin 2027

GUICHET FAMILLE

75, rue Boucicaut / 92260 Fontenay-aux-Roses
Tél. : 01 41 13 52 01
Courriel : enfance-famille@fontenay-aux-roses.fr

HORAIRES :

Lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
Mardi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
Mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
Jeudi de 8h30 à 12h (fermé au public l'après-midi)
Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

RENDEZ-VOUS SUR L'ESPACE FAMILLE POUR :

- Télécharger divers documents et formulaires
- Inscrire vos enfants aux activités
- Payer votre facture en ligne
- Prendre connaissance des dernières actualités

Accès Rapide : Espace Famille
sur www.fontenay-aux-roses.fr

